

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2013

PLFR 2013 - (N° 1547)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 287

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 10

I. – À l’alinéa 22, substituer à la référence :

« G »

la référence :

« F ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 23, substituer aux références :

« H à J »

les références :

« G à I du I ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.